

Le Directeur de l'institut
Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej)

- VU** le code de l'éducation, notamment son article L713-9,
VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
VU les statuts de la composante,

DÉCIDE

Article 1^{er}:

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous :

Déléataire	Peut signer les documents financiers et comptables suivants
Caroline CARLOT-SCHMITT Charlotte DORN	Tous les actes relatifs à l'exécution du budget de l'Institut Centre universitaire d'enseignement du journalisme
Caroline CARLOT-SCHMITT Charlotte DORN	Tous les actes suivants : Les bons de commandes ; Les certificats administratifs ; Les services faits ; Les liquidations des frais de mission.

Caroline CARLOT-SCHMITT

Responsable des services
administratifs

Tel. 03 68 85 80 40

Directeur : Cédric PELLEN

Cuej

Université de Strasbourg

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

67081 Strasbourg Cedex

www.cuej.unistra.fr

Article 2 :

Chaque délégataire doit compléter le spécimen de signature, qui sera joint à cette présente décision.

Article 3 :

La délégation est publiée sur le site internet de l'institut Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej).

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le Directeur de l'Institut Cuej et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 23 septembre 2025

Le directeur de l'institut
Centre universitaire d'enseignement du journalisme

Cédric PELLEN
Directeur du CUEJ

**Transmission à :**

- Monsieur l'Agent Comptable ;
- Madame la Directrice des Finances ;
- Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles ;
- Aux intéressées.